

*Date de dépôt : 9 décembre 2020*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Diego Esteban, Caroline Marti, Paloma Tschudi, Youniss Mussa, Alessandra Oriolo, Katia Leonelli, Grégoire Carasso, Isabelle Pasquier, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Guy Mettan, Jean Rossiaud, Pierre Eckert, Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Marjorie de Chastonay, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Salima Moyard, Thomas Wenger : Pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mars 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- que les cours d'éducation civique actuellement dispensés au cycle d'orientation (secondaire I) représentent moins d'une heure d'enseignement par semaine sur les trois ans de formation;*
- que ces cours prennent fin longtemps avant l'accession des élèves à la majorité politique, ce qui, loin de permettre la mise en application immédiate des connaissances, favorise l'oubli de ces informations;*
- le « plan citoyen » du Parlement des Jeunes Genevois (PJG), qui constate les lacunes de la situation actuelle et formule des propositions pour la réformer dans la bonne direction<sup>1</sup>;*
- que la démocratie directe telle qu'on la connaît en Suisse est particulièrement exigeante et requiert des connaissances politiques approfondies et un sens critique aiguisé de la part des citoyen.ne.s;*

---

<sup>1</sup> <http://pjgenevois.ch/wp-content/uploads/2016/01/Plan-Citoyen.pdf>.

- *qu'il fait partie des rôles de l'instruction publique de donner aux futur.e.s citoyen.ne.s de notre canton et de notre pays les connaissances fondamentales pour l'exercice de leurs droits politiques, notamment le fonctionnement des institutions politiques fédérales, cantonales et municipales, le processus de démocratie directe et participative, les droits fondamentaux ou libertés fondamentales et la valeur de l'engagement citoyen pour une collectivité;*
- *que l'école publique a pour ambition « d'encourager l'intégration et la participation sociale, culturelle, civique et économique des enfants et des jeunes » (article 1, lettre a, de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ));*
- *que l'article 194, alinéa 1, de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) garantissant la formation jusqu'à 18 ans ouvre de nouvelles perspectives pour l'éducation civique;*
- *que la Suisse et le canton de Genève connaissent des taux de participation parmi les plus faibles du monde et que la valeur et la qualité d'une décision démocratique se mesurent entre autres par un consentement de la majorité des citoyen.ne.s;*
- *qu'une participation élevée au processus de prise de décision est indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie et doit être encouragée notamment en permettant aux futur.e.s citoyen.ne.s de se forger librement une opinion et de l'exprimer par voie démocratique,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à garantir la continuité de l'éducation à la citoyenneté durant l'école obligatoire, le secondaire II et la formation obligatoire jusqu'à 18 ans;*
- *à mettre en place tout au long de la formation des élèves âgés de 4 à 18 ans des expériences participatives destinées à encourager leur participation.*

## – RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'instruction publique a pour objectif de : *préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement* (art. 10, al. 1, lettre d, de la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (LIP; rs/GE C 1 10)).

Dès lors, l'éducation citoyenne proposée à chaque élève du canton se réalise tout au long de son parcours de formation, que ce soit dans un cadre d'apprentissage formel, en lien avec les objectifs des plans d'études, ou dans un cadre plus informel, comme lors d'activités complémentaires telles que des ateliers, des visites, des camps ou des actions solidaires.

De ce fait, la première invite faite au Conseil d'Etat pour garantir la continuité de l'éducation à la citoyenneté est déjà une réalité. Largement inscrite dans le Plan d'études romand (PER), l'éducation à la citoyenneté est destinée à préparer les élèves à participer activement à la vie démocratique en exerçant leurs droits et responsabilités dans la société. Elle articule des connaissances et une pratique citoyenne effective dans le cadre des cours, de la classe et de l'établissement, ainsi qu'une sensibilisation aux enjeux de société.

Les apprentissages poursuivis se complètent et sont progressivement approfondis pour construire précisément une continuité débutant au cycle élémentaire avec un important travail de socialisation et évoluant avec l'âge des élèves vers des contenus plus complexes (organisation politique, élections-votations, initiation aux droits, devoirs et responsabilités de l'enfant, développement des institutions à travers le temps et l'espace, etc.).

L'éducation à la citoyenneté est également travaillée dans de multiples disciplines scolaires, comme dans le domaine des *sciences humaines et sociales* notamment en *histoire* ou en *géographie*, et dans le cours de citoyenneté, dispensé à raison d'une période par semaine à l'école primaire en 7P et 8P ainsi qu'au cycle d'orientation (CO) en 9<sup>e</sup>, ou de manière transversale, que ce soit dans le cadre de la *formation générale* ou des *médias et images* pour l'enseignement obligatoire.

La continuité de l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement secondaire II est garantie, d'une part, par les objectifs et compétences pédagogiques des plans d'études des diverses filières et disciplines de l'ESII et, d'autre part, par une approche qui aborde de manière transdisciplinaire les institutions et concepts politiques pour en saisir la complexité, favoriser la compréhension des mécanismes de nos institutions et

affermir la faculté de discernement des élèves. Ce corpus de compétences est développé tout au long du cursus de formation des élèves/apprenti-e-s et est assuré en particulier dans les cours de *droit et d'histoire, civisme et économie* (dans les formations générales), *culture générale, histoire et institutions politiques* (dans les formations professionnelles).

Que ce soit dans l'enseignement obligatoire comme dans l'enseignement secondaire II, des matières telles que le *français* permettent également le développement de l'esprit critique, tout comme un travail sur l'argumentation orale et écrite.

Ces éléments inscrits dans les objectifs de la formation sont complétés par des moyens d'enseignements romands, ainsi que par de nombreux outils proposés aux enseignants sur les sites de disciplines ou les sites des partenaires externes de l'école.

Ces quelques exemples montrent que l'éducation citoyenne de l'ensemble des jeunes dans notre canton est bien ancrée dans les plans d'études et dans la pratique scolaire.

En réponse à la seconde invite, le Conseil d'Etat relève que, depuis plusieurs années, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), en collaboration notamment avec la chancellerie d'Etat, s'est engagé en faveur du développement de la participation citoyenne des élèves des écoles publiques genevoises. Ainsi, toute une série de projets ou de partenariats déjà existants connaissent un succès grandissant auprès des enseignant-e-s et des classes qui y participent. *Un mois, un droit* (dans le cadre des 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant), *Mes mots, ton engagement, GE2050, Institutions 3D, CinéCivic, Je participe !, initiation au débat philosophique, Semaine de la démocratie, Rencontres avec les mairies, Rencontre avec des députés, Eduki, Demi-journée des écoles et semaine des droits humains, L'avocat dans les écoles, La parole est une voie*, le concours *Jeunesse Débat*, *le jeu de plateau Le GE de lois*, ou encore les visites régulièrement organisées dans le cœur de la politique fédérale à Berne permettent d'éveiller les consciences des citoyennes et citoyens de demain.

Tous ces projets, souvent menés par des partenaires externes reconnus et qualifiés dans le domaine, complètent ainsi l'offre de base pour les élèves en misant sur une approche interdisciplinaire ainsi que pluriforme, permettent une plus grande appropriation des institutions politiques cantonales et fédérales, encouragent des pratiques citoyennes plus générales et développent la connaissance des organismes cantonaux. La mobilisation des jeunes lors des grèves du climat ou soutenant les droits des femmes sont aussi des

éléments montrant que les principes démocratiques sont une réalité pour les jeunes fréquentant l'école publique.

Nombre de ces initiatives, comme l'enseignement de la citoyenneté à l'école publique, ont fait l'objet de trois expositions entre décembre 2019 et octobre 2020 dans les vitrines du 6, rue de l'Hôtel-de-Ville montrant ainsi largement la multiplicité et la diversité des réalisations en termes de participation et d'actions citoyennes.

Suite à l'adoption de la loi sur l'enfance et la jeunesse en 2018, le DIP va également généraliser dès l'année prochaine la mise en place d'instances participatives pour les élèves dans tous les établissements scolaires (art. 10, al. 2, de la loi sur l'enfance et la jeunesse, du 1<sup>er</sup> mars 2018 (LEJ; rs/GE J 6 01)). L'ensemble des élèves du canton pourra ainsi s'initier au débat et pratiquer les principes démocratiques du vivre ensemble au sein de la communauté scolaire, pratique qui existe déjà au sein de nombreux établissements.

Enfin, relevons que le canton mettra en œuvre au début de l'année 2021 un conseil de la jeunesse. Même si cette nouvelle structure ne concerne pas directement le monde scolaire, il est à relever que Genève sera ainsi doté d'une nouvelle instance, composée de 20 à 25 membres âgés de 14 à 21 ans, qui pourra émettre des propositions aux autorités cantonales et communales concernant la jeunesse et encouragera ainsi la participation des jeunes particulièrement dans les décisions politiques.

Devant l'intérêt du Grand Conseil pour le renforcement de l'éducation à la citoyenneté montrée par cette motion, le Conseil d'Etat souhaite que les projets permettant de favoriser les expériences participatives tout au long de la scolarité puissent être mieux soutenus et développés par votre conseil. Pour ne prendre qu'un exemple, il serait ainsi particulièrement intéressant que les rencontres entre élèves et élus soient généralisées.

Le Conseil d'Etat œuvre depuis de nombreuses années pour que le plus grand nombre de jeunes (avec/sans droit de vote) puissent avoir l'opportunité d'expérimenter la participation citoyenne, de comprendre le processus de prise de décision propre au fonctionnement d'une démocratie, d'être encouragé à se forger librement une opinion et de l'exprimer par voie démocratique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA